



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 39 - Septembre 1986

ISSN 0291 17 28

NOTRE CHER NOTRE TRES CHER AQUARIUM DU TROCADERO

Tous les habitants du 16^e, petits et grands sont allé flâner un jour dans sa caverne. Au fil des ans, les murs se dégradent, des fuites d'eau l'agrémentaient d'énormes flaques, des odeurs curieuses s'y promenaient, et les merveilleux poissons exotiques se raréfiaient : seuls quelques hippocampes faisaient encore rêver. Mais c'était "notre" aquarium et nous l'aimions.

Il a été fermé il y a quelques mois : la sécurité n'y était plus suffisante.

La séance du Conseil d'Arrondissement du 10 juin 1986, a évoqué cette situation à propos du vote du budget des études nécessaires pour la reconstruction des verrières et l'élaboration d'un programme général de réhabilitation : montant de ces études : 527.000 Frs. TTC. La somme est d'importance, étonnante, mais elle devient tout à coup dérisoire si on relève le montant total des travaux estimés par ces études à 35.000.000 Frs (les chiffres peuvent être retrouvés dans le compte rendu du Conseil d'Arrondissement).

Ce n'est plus un aquarium, c'est un gouffre !!!

Et que dire, quand on nous précise que les premiers travaux (verrières) ne seraient pas terminés avant 5 ou 6 ans, que la programmation des suivants n'est pas encore envisagée et que d'ailleurs, il est possible que la destination finale n'en soit plus un aquarium !

Beaucoup d'Élus de l'Arrondissement, certains avec véhémence, ont partagé notre étonnement. Ils ont demandé des précisions, un dossier complet.

Nous souhaitons faire la même demande à la prochaine réunion du Conseil d'Arrondissement/C.I.C.A.

Ce dossier, surprenant, nous incite à vous inviter encore à assister aux séances du Conseil d'Arrondissement. La loi vous y autorise et c'est une source importante de renseignements sur la vie de l'Arrondissement, sur ses besoins et la façon dont les décisions sont prises.

LA TOUR ... PRENDS GARDE ...

L'îlot formé par les avenues Kléber et Poincaré, la rue de Longchamp et la place du Trocadéro est connue des statisticiens de Paris comme le n° 1 du 64° quartier de Paris (Chaillot).

Pour les passants, ce sont les imposantes façades de la Société Générale, pour les habitants du quartier : la poste; pour les gourmands : une pâtisserie connue; pour les touristes : deux terrasses de cafés ouvertes aux rendez-vous, avec vue sur la Tour Eiffel.

Du haut de celle-ci, ou d'avion, ils pourraient découvrir aussi, à l'intérieur du triangle bancaire une importante tour cylindrique de 45 m de diamètre sur cinq étages (sans compter des sous-sols) : la plus grande chambre forte du monde. Après avoir été la réserve générale des titres, elle est devenue, sous la présidence de M. Lauré, un extraordinaire dépôt d'oeuvres d'art (tableaux, sculptures, manuscrits, autographes rares).

C'est à un autre titre que 16è Demain s'intéresse à cet îlot. Une demande de démolir a été déposée : la rénovation prévue par son propriétaire annoncerait avec la destruction de la Tour centrale, le remplacement par des bureaux de la plupart des 75 résidences principales recensées en 1982 (147 habitants). Certains d'entr'eux qui avaient appris - par téléphone - que leurs baux ne seraient pas renouvelés, s'en sont inquiétés et nous ont alertés. Et, nous avons partagé leurs inquiétudes; la surface de bureaux dans l'Arrondissement est déjà suffisamment importante. Comme dans le 8è, comme dans le 1er où tant d'appartements ont été transformés, avec ou sans autorisation, en bureaux, les rues se vident dès 18 heures et les quartiers sont déserts.

Faut-il rappeler que la population du 16è n'est plus que de 160.000 habitants environ au dernier recensement de 1982; elle était de 220.000 en 1962.

Il serait grave que ce mouvement, cet appauvrissement continue ou s'accroisse par de telles opérations.

Il semble que la décision administrative ne pourrait être favorable pour deux raisons :

- le principe de non conversion des locaux affectés à l'habitation, affirmé par l'article L. 6317 du Code de la Construction,
- le classement (urb) du plan d'occupation des sols réduisant au rez de chaussée la tolérance commerciale pour toute nouvelle affectation.

Certes le plan d'occupation des sols de Paris doit prochainement être mis en révision, mais nous espérons que des garde-fous soient conservés.

Une solution serait envisagée : le classement de la Tour Sogégarde, édifice remarquable au plan technique. C'est, dit-on, la tendance actuelle au Ministère de la Culture, et dans certains services de la Ville de Paris.

Le voeu de 16è Demain est que ce classement soit complété par l'interdiction de supprimer les appartements existants, conservant à cette partie de l'arrondissement ses habitants, l'animation et la vie qu'ils y apportent.

INTERDICTION DE DEMOLIR ?

Si La Tour Sogégarde est classée, protégée contre la destruction et l'altération, nous ne la verrons pas davantage.

Mais, tout près de nous, au hasard des promenades, à défaut de la maison de Boileau, de Franklin ou de Madame Agar, l'Administration aura sauvegardé dans les dernières années des exemples d'architecture ou de décoration de plus en plus proches de nous.

Non seulement ceux de Guimard, Perret ou Mallet-Stevens, mais des témoignages jadis négligés de l'art du logis ou de la rue.

"Modern Style" et "Art Déco" - soixante ans déjà - sont maintenant des classiques catalogués, objets d'études et de négoce au-delà des frontières.

Sans aller si loin, ce sera 5 rue Mesnil, un petit café, fièrement "rétro"; rue des Sablons, la pâtisserie du 28; rue de la Tour, une façade de céramiques. On remarquera davantage Orève, 25 rue de la Pompe et les ciselures sensationnelles du 2 Eugène Manuel.

Bien mieux caché est le théâtre du Ranelagh, rue des Vignes, un de nos trésors, d'autant plus précieux que, comme cinéma d'art, il sera peut-être bientôt le seul du XVIème.

En effet, au fil des dernières années, ont disparu à la Muette les deux cinémas de la rue de Passy, puis à Dauphine "Le Maillot"; à Chaillot le "Victor Hugo"; enfin, à Auteuil les trois salles du "Murat".

Seul, reste actuellement tout près du centre de l'Arrondissement le "Mayfair" et ses exclusivités.

Que sont devenus ces cinémas ? Dans la plupart des cas, des entrepôts. Serait-il possible de sauver ces lieux de réunions dont l'Arrondissement manque cruellement pour bien d'autres activités ?

ERMONT - INVALIDES : Le commencement de la fin

En juillet, alors que le sort de la station Gare d'Auteuil donnait encore lieu à trois hypothèses présentées par notre Maire au Maire de Paris, les habitants de la Muette ont pu vivre l'ouverture des chantiers de la correspondance Muette-Boulaivilliers.

Les nouveaux accès sont maintenant précisément connus, et un quai de la station Muette est creusé pour le couloir de correspondance avec le RER.

Il suit exactement l'actuelle rue Bois-le-Vent, à un niveau permettant de ne pas excaver celle-ci : une salle intermédiaire "salle d'échanges" figure sur le schéma présenté au public.

Fin des travaux : le printemps de 1988.

Dans quelques semaines : PARIS CABLE

C'est l'annonce faite en juin par la Société Paris Cable : dans le courant du dernier trimestre 1986, les habitants des 13è, 14è et 15è arrondissements pourront recevoir chez eux 15 chaînes de télévision. Et dès 1988, des prises seront posées dans tous les arrondissements de Paris. La Ville devrait être entièrement câblée en 1992.

L'évolution du réseau permettra d'offrir aux abonnés plus de 30 programmes de télévision différents : chaînes nationales, francophones, et étrangères, chaînes reçues par satellites. Et dans les années à venir, les services s'étendront : programme sonore qualité disque compact, télésurveillance, télé-alarme ...

La Ville de Paris a pris la décision du cablage dès 1983 et en a confié la gestion à la Société locale d'exploitation par câble S.L.E.C.

Paris Cable, Société d'économie mixte, a un capital de 30 millions de francs répartis entre la Ville de Paris, 36,5 %; la Lyonnaise des Eaux : 53,5 %; et la Caisse des Dépôts : 10 %

La Société sera le seul interlocuteur des particuliers et des collectivités ayant accès au réseau, et des associations ou organisations qui voudront participer aux programmes particuliers de la S.L.E.C.

Les travaux de cablage relèvent de la Direction Générale des Communications (D.G.T.).

Pour nous, parisiens : quelques renseignements pratiques :

Le Téléviseur : la plupart des téléviseurs récents possèdent "une fonction de synthèse de fréquence" qui leur permet d'être branchés directement sur le réseau de Paris Cable.

Pour les plus anciens, à présélection réduite, les abonnés pourront disposer pour 20 Frs par mois, d'un sélecteur à télécommande capable aussi d'enregistrer simultanément un autre programme sur magnétoscope.

- Dans les Immeubles : le câble remplace l'antenne collective ou individuelle. Beaucoup d'immeubles parisiens sont déjà raccordés au réseau câblé : les P et T ont installé ce câble (semblable aux fils de téléphone) dans les parties communes des immeubles, l'intervention est gratuite et signalée par l'apposition d'une affiche dans le hall ou d'une plaque d'immatriculation sur les portes palières. Si votre immeuble n'est pas encore raccordé, le syndic, le gérant, l'assemblée des co-proprétaires peuvent le demander à Paris Cable, 1 square Bela Bartok, 75751 Paris Cedex 15 - Tél. 45 78 86 55. Nous rappelons que ces raccordements, réalisés par les P et T sont entièrement gratuits. L'abonnement n'est jamais obligatoire. Il est à la charge de l'adhérent.

L'ancienne antenne est toujours utilisable pour un usage tel que l'actuel.

- Les programmes : la première période annonce : TFI, Antenne 2, FR3, la 5è, TV 6, une chaîne européenne francophone, RAI d'Italie, en anglais : BBC et Info, RTVE en espagnol, Canal Paris, Information-Service Paris Cable. La réception image et son sera techniquement meilleure.

L'interrogation reste toujours la qualité des programme : déjà l'Association des Maires de France déplore qu'actuellement, il n'y ait pas grand chose de réellement innovant.

L'expérience déjà ancienne des auditeurs belges (85 % des foyers) hollandais (70 %) canadiens (55 %) fournit dès maintenant d'utiles indications sur les préférences des auditeurs : jeux, films, sports. Des éducateurs voient dans la télécommande à multiples boutons disponibles à tous moments, la facilité d'une information superficielle et disparate (... on va à la pêche ...) aux dépens de loisirs moins passifs.

Souhaitons que le "plus grand réseau du monde" qui nous est offert, ne justifie pas ces réserves.

Encore un permis de démolir ?

L'un des derniers garages du XVIè va-t-il à son tour disparaître ?

Celui du 31 rue Singer, en face de la Poste, affiche un avis de permis de construire du 8 janvier 1986 (n° 75 116 85 47147) annonçant "un centre culturel d'études supérieures".

Sans nous demander quelles études supérieures ne sont pas culturelles, notons que sur les 663 m² de terrain, 1790 m² de plancher sont autorisés au coefficient 2,7 du P.O.S. et une hauteur de 17 mètres.

L'immeuble prévu devant remplacer un garage-atelier de 63 places, entièrement occupées, les voitures expulsées nécessiteraient dès lors 315 mètres de "parkings" sur chaussée, soit tout un côté de la rue entre la Place Chopin et la rue des Vignes...

En bonne logique et selon la règle administrative, la demande d'un permis de construire doit être précédée, si le terrain n'est pas nu, de celle d'un permis de démolir.

On n'en voit aucun avis public à la même adresse, ce permis ayant été refusé à Montparnasse-Finances le 10 juillet 1984, tandis qu'une seconde demande nécessite encore, selon l'Administration, un complément d'information.

Dans le cas le plus favorable, l'autorisation d'ouvrir le chantier ne

pourra intervenir qu'après deux mois de publicité sur place et à la Mairie.

Un examen plus détaillé du permis accordé fait apparaître, pour l'apaisement des propriétaires des voitures, trois étages de sous-sols offrant le même nombre de places. Mais quand ? Et à quel Prix ?

On peut constater aussi que l'affichage réglementaire n'indique que partiellement l'usage prévu, considéré par certains habitants du quartier comme préoccupant mais cela revient à la question bien connue de l'information du public.

Une nouvelle Galerie d'Art, 50 avenue Victor Hugo

Le 16^e arrondissement, déjà le plus riche de tous les arrondissements parisiens, s'enrichit encore dans ce domaine : c'est la Fondation Dapper. Un surprenant jardin de bambous y accueille les curieux. Le musée intime et précieux y présente des expositions d'art noir. Actuellement des figures de reliquaires, dites "Kota" au regard énigmatique particulièrement fascinantes. Découvertes, il y a cent ans par l'expédition de Savorgnan de Brazza, elles datent des 18^e et 19^e siècles.

La prochaine, à partir du 5 novembre "la voie des ancêtres" enrichira l'actuelle exposition et approfondira les racines du peuple Kota.

XVI^e Demain vous conseille très vivement cette découverte.

LA SECURITE DES PERSONNES AGEES

Que faire quand on est seul dans un appartement et qu'un accident arrive ? Téléphoner ? Mais si on ne peut accéder à l'appareil ?

Plusieurs sociétés ont mis au point un système "télé alarme" ou "télé-surveillance" qui semble répondre parfaitement à cette éventualité.

- un petit émetteur radio, sous la forme d'un bracelet ou d'un médaillon, léger, discret, porté en permanence, envoie un signal d'alerte. Une simple pression le met en marche. L'appel est reçu par une centrale de surveillance, à l'écoute 24 heures sur 24, qui intervient aussitôt :
 - soit par contact direct avec l'accidenté par l'intermédiaire d'un interphone préalablement installé à cet effet, il n'est ainsi pas nécessaire de décrocher le téléphone,
 - soit par déclenchement des secours (médecins de garde, police, pompiers)
 - soit par appel des personnes dont l'abonné a signalé les noms (parents, voisins, amis ...)

Quelques adresses utiles : Protection Assistance, 12 rue Dieu 75010 Paris
Tél. 42 08 33 30

Accueil et Service SOS 3^e Age : 163 rue de Charenton
75012 Paris
Tél. 43 40 44 11

Tarifs pratiqués (approximativement) :

- achat des médaillons et du composeur téléphonique 3.000 Frs
- abonnement à la Centrale de Surveillance (minimum 1 an) 100 Frs/mois
- location et abonnement mensuel (minimum 1 an) 170 Frs.

LES ASSOCIATIONS COMMUNIQUENT :

Nous venons d'apprendre avec une grande tristesse, la disparition de Line CLAUDE. Elle avait créé et présidait les rencontres culturelles du CLIS

avec enthousiasme et compétence. Leur succès l'amenait à soutenir avec beaucoup d'énergie le projet de Maison des Associations de la Halle St Didier, et nos rencontres avec elle à ce sujet, nous avaient fait découvrir et aimer la chaleur de son accueil et ses dons d'animatrice.

L'ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE de Saint-Honoré d'Eylau

annonce sa prochaine Braderie automne-hiver 1986-87 : 69 rue Boissière

Dépôt des Vêtements : réservé aux habitants du XVI^e :

LUNDI 13 OCTOBRE 1986 de 10 h à 18 h 30

Vente des Vêtements MARDI 14 OCTOBRE à partir de 11 heures

aux membres des Associations Familiales Catholiques,
munis de leur carte timbrée de l'année.

à partir de 12 heures

pour les personnes qui ne sont pas à jour
de leur cotisation

de 15 à 19 heures

aux Membres d'Associations Familiales munis
de leur carte.

et pour tous :

MERCREDI 15 OCTOBRE de 10 à 19 heures

JEUDI 16 OCTOBRE de 10 h à 19 heures

RENCONTRES et ACTIVITES CULTURELLES du CLIS

Le cycle des conférences est maintenant programmé et peut être demandé
à la Mairie du 16^e - 71 avenue Henri Martin

XVI^e ACCUEIL-INFORMATIONS

Rencontre-accueil MARDI 30 SEPTEMBRE 1986 à partir de 14 h 30
à la Mairie du 16^e (bureau du CLIS).

L'UNION FEMININE CIVIQUE et SOCIALE

6 rue Béranger - Tél 42 72 19 18 de 14 h à 17 h.

Paris bouge ! avec nous ? avec des intervenants grâce à des films,
des diapositives et des documents.

Venez découvrir avec nous les transformations du paysage parisien : urbanisme,
espaces publics, voies fluviales et transports.

Deux journées d'information, suivies de promenades dans les différents
quartiers de Paris et de visites de chantiers.

VENDREDI 5 DECEMBRE

MARDI 9 DECEMBRE

de 9 h 30 à 16 h 30